



VILLE D'ALBERTVILLE
12, COURS DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 104
73207 ALBERTVILLE CEDEX
TÉL. +33 (0)4 79 10 43 00
FAX. +33(0)4 79 10 43 09

ALBERTVILLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du projet de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

**Frédéric BURNIER FRAMBORET
Maire de la Ville d'Albertville**

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les dispositions des articles L.153-19 et suivants ;

VU le Code de l'environnement, et notamment les dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Albertville approuvé le 1^{er} juillet 2013 ;

VU les délibérations du Conseil municipal des 17 novembre 2014, 6 juillet 2015, 21 septembre 2015, 9 mai 2016, 12 septembre 2016, 15 juillet 2019, 23 septembre 2019, 26 septembre 2022, 21 novembre 2022, 26 juin 2023 approuvant respectivement la révision allégée n°1, la modification simplifiée n°1, la modification simplifiée n°2, la modification n°1, la révision allégée n°2, la mise en compatibilité, la modification n°2, la modification n°3, la modification simplifiée n°3 et la modification simplifiée n°4 de ce Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil municipal du 08 novembre 2021 prescrivant la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Albertville et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisé au sein du Conseil municipal du 25 mars 2024 ; débat porté au procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2024 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2024 tirant le bilan de la concertation relative au projet de la Révision Générale du PLU ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2024 arrêtant le projet de la Révision Générale du PLU ;

VU la notification du projet de la Révision Générale du PLU à l'Autorité environnementale dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale ;

VU la notification du projet de la Révision Générale du PLU aux personnes publiques associées ;

VU la décision n°E24000181/38 en date du 16 octobre 2024 du Tribunal Administratif de Grenoble, désignant Monsieur Gilles FRANCK en tant que commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick PENDOLA en tant que commissaire enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

VU la commune d'Albertville, sise 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville, en tant qu'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique, et après concertation avec le commissaire enquêteur ;

ARRÊTE

Article 1 Dates et objet de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme sera ouverte à partir du : **lundi 20 janvier 2025 à 14h00 et jusqu'au mercredi 19 février 2025 à 17h30**, pour une durée de trente jours consécutifs.

Article 2 Demandes d'informations

Toute information concernant le projet de la Révision Générale du PLU pourra être obtenue auprès de Monsieur Le Maire, Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.

Article 3 Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête publique est l'Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.

Article 4 Informations environnementales

Le projet de la Révision Générale du PLU a été soumis à l'Autorité environnementale dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Article 5 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E24000181/38 en date du 16 octobre 2024, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gilles FRANCK en tant que commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick PENDOLA en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Article 6 Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

- lundi 20 janvier 2025, de 14h00 à 17h30,
- jeudi 30 janvier 2025, de 8h30 à 12h00,
- vendredi 14 février 2025, de 8h30 à 12h00,
- mercredi 19 février 2025, de 14h00 à 17h30.

Article 7 Consultation du dossier d'enquête par le public

Un dossier d'enquête comprenant les pièces du projet de la Révision Générale du PLU sera déposé à l'Hôtel de Ville d'Albertville, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier d'enquête en version dématérialisée et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>

Le dossier d'enquête et le registre dématérialisés peuvent être consultés sur les postes informatiques de la Cyber-Base du Centre socioculturel, à la Villa Aubry, aux jours et horaires d'ouverture habituels, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Article 8 Recueil des observations du public

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit :

- sur le registre d'enquête public à feuillets non-mobiles, ouvert, côté et paraphé, par le commissaire enquêteur, disponible à l'Hôtel de ville, aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.
- sur le registre dématérialisé sécurisé, disponible depuis le site Internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>

- par voie postale, à l'attention de Monsieur FRANCK Gilles, commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5834@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>, et donc visibles par tous.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Article 9 Clôture de l'enquête et rapport et conclusion du commissaire enquêteur

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Dans un délai d'un mois à la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire, son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville et sur le site internet de la commune : www.albertville.fr

Article 10 Approbation du projet de Révision Générale du PLU

À l'issue de l'enquête publique, le projet de la Révision Générale du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil municipal en vue de son approbation.

Article 11 Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera affiché, 15 jours minimum avant la date de commencement de la procédure d'enquête publique, et pendant toute la durée de l'enquête, à l'Hôtel de Ville d'Albertville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville, sur le panneau d'affichage extérieur.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, 15 jours minimum avant la date de commencement de la procédure d'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête en caractère apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Savoie.

L'avis sera également publié sur le site internet de la commune, www.albertville.fr.

Fait à ALBERTVILLE, 16 décembre 2024

Le Maire

Frédéric BURNIER FRAMBORET



Télétransmission en Préfecture
le 17 décembre 2024
Publication ou Notification le 17 décembre 2024

